

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3456

19 novembre 2014

### SOMMAIRE

|   |               |   |               |
|---|---------------|---|---------------|
| <b>AACO (Accounting, Auditing, Consulting &amp; Outsourcing) Sàrl</b> ..... | <b>165843</b> | <b>Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l.</b> .....                   | <b>165845</b> |
| <b>ABC Nailstore Luxembourg s.à r.l.</b> .....                              | <b>165843</b> | <b>Berlin Prime Commercial S.à r.l.</b> .....                     | <b>165859</b> |
| <b>ACHM International Management Company S.à r.l.</b> .....                 | <b>165845</b> | <b>Catore S.A.</b> .....  | <b>165873</b> |
| <b>ACL S.à r.l.</b> .....   | <b>165842</b> | <b>Centurion Investment Partners S.à r.l.</b> ..                  | <b>165866</b> |
| <b>Alcina S.A.</b> .....  | <b>165844</b> | <b>Clickbus (GP) S.à r.l.</b> .....                               | <b>165868</b> |
| <b>Alea lacta Est (Lux) B.V.</b> .....                                      | <b>165845</b> | <b>Credit Suisse Specialised Investco (Luxembourg) S.A.</b> ..... | <b>165870</b> |
| <b>Alento S.A. SPF</b> .....  | <b>165842</b> | <b>Facility-Trade S. à r.l.</b> .....                             | <b>165842</b> |
| <b>AL-Kalima S.à r.l.</b> .....   | <b>165843</b> | <b>FF Properties Luxembourg</b> .....                             | <b>165876</b> |
| <b>Allcorp S.à r.l.</b> .....   | <b>165846</b> | <b>Global Fin Tech Holding S.à r.l.</b> .....                     | <b>165878</b> |
| <b>All Luxembourg S.A.</b> .....  | <b>165846</b> | <b>globeSettle</b> .....  | <b>165844</b> |
| <b>Alpha Luxembourg S.A.</b> .....  | <b>165846</b> | <b>HDI London Property S.A.</b> .....                             | <b>165881</b> |
| <b>Alphonse Feidt Participations S.A.</b> .....                             | <b>165846</b> | <b>Hocap S.A.</b> .....   | <b>165880</b> |
| <b>Altair Holding S.A.</b> .....  | <b>165849</b> | <b>Immobilier Nord Est S.à r.l.</b> .....                         | <b>165887</b> |
| <b>Altair S.A.</b> .....  | <b>165849</b> | <b>Nucleus Services GEIE</b> .....                                | <b>165883</b> |
| <b>Alto SA</b> .....  | <b>165888</b> | <b>Sedellco S.A., SPF</b> .....                                   | <b>165885</b> |
| <b>Aquasourca S.A.</b> .....  | <b>165846</b> | <b>Software Investments S.A.</b> .....                            | <b>165884</b> |
| <b>Arclux S.A.</b> .....  | <b>165888</b> | <b>"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l."</b> .....                         | <b>165847</b> |
| <b>ASF IV Symphony S.à r.l.</b> .....                                       | <b>165888</b> | <b>WANS s.à r.l.</b> .....  | <b>165843</b> |
| <b>Bainbridge II Kiel S.à r.l.</b> .....                                    | <b>165850</b> | <b>Wholesale &amp; Logistics S.A.</b> .....                       | <b>165886</b> |
| <b>Beetoo S.A. SPF</b> .....  | <b>165863</b> | <b>WSP Luxembourg 2 S.à r.l.</b> .....                            | <b>165850</b> |

**Facility-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 19, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 118.977.

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Christophe HAHN, site manager, né à Thionville, France, le 03 octobre 1970, demeurant à B-6860 Assenois-Leglise, 67, rue de la Gaume,

Après avoir établi que le comparant possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée FACILITY-TRADE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 118.977,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2030 du 28 octobre 2006,

et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés;

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Siège social:

L'assemblée décide le transfert du siège de la société à L-1912 Luxembourg, 19, rue des Labours.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. HAHN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3693. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163195/32.

(140186315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

**ACL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.349.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014164540/11.

(140187508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Alento S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALENTO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014164553/11.

(140188176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 88.833.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*La 3<sup>ème</sup> assemblée Générale des associés tenue dans le cadre de la liquidation de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl*

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 17 octobre 2014*

L'Associée Unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) SARL (en liquidation) qui cessera d'exister. L'Associée Unique décide également que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A. qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164536/17.

(140187786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**AL-Kalima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 137.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164549/10.

(140187446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**WANS s.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ABC Nailstore Luxembourg s.à r.l.).**

Siège social: L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange.  
R.C.S. Luxembourg B 150.902.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Madame Daniela ROSSETTI, commerçante, né à Esch-sur-Alzette le 23 juillet 1972, demeurant à L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange, détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ABC NAILSTORE LUXEMBOURG s. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 40 401), avec siège social à L-4381 Ehlerange, 56, rue de Mondercange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.902, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 449 du 2 mars 2010,

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de «ABC NAILSTORE LUXEMBOURG s. à r.l.» en «WANS s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «WANS s. à r.l.»

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROSSETTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2014. Relation: CAP/2014/3949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164537/37.

(140187599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Alcina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164550/10.

(140187724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**globeSettle, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 180.838.

*1. Démission d'un administrateur*

Monsieur Alessandro DI Michèle a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 30 septembre 2014

*2. Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 24 septembre 2014*

En date du 24 septembre 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler avec effet au 24 septembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014, les mandats des délégués à la gestion journalière suivants:

\* Andréa Tranquillini

\* Philippe Van Hecke

- de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, avec effet au 24 septembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2014.

*3. Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 septembre 2014*

En date du 30 septembre 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution de renouveler avec effet au 30 septembre et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur ses comptes au 31 décembre 2015, les mandats des administrateurs suivants:

- Paolo Cittadini

- Raffaele Jerusalmi

- Antoine Shagoury

- David Lester

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

GlobeSettle

Signature

Référence de publication: 2014164514/34.

(140188100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

—  
*Extrait de la résolution des associés de la Société en date du 9 octobre 2014*

En date du 9 octobre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Salvador Torrens Iglesias, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Diego Lozano Romeral, né le 24 mars 1960 à Madrid, Espagne, résidant professionnellement à Calle Almagro 16-18, 28010 Madrid, Espagne, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Antonio Catalán Díaz;

Monsieur Ignacio Catalán Heredero;

Monsieur Carlos Catalán Heredero;

Monsieur Diego Lozano Romeral;

Monsieur Richard Hoffman;

Madame Amy McPherson;

Monsieur Satyajit Anand; et

Monsieur Philippe van den Avenne.

L'adresse de Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de la Société, a changé et est désormais la suivante: Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 octobre 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014164539/29.

(140187491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164552/9.

(140187642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Belcada (Luxembourg) Spf S. à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.233.

—  
EXTRAIT

En date du 21 octobre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Asa Ahlund comme gérant de la Société avec effet au 31 août 2014;

- Nomination de Madame Gulcin Tekes, née le 6 mai 1985 à Hägersten (Suède), avec adresse professionnelle à 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la Société à partir du 31 août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164590/16.

(140187683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**All Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 182.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164554/10.

(140187537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Allcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.159.

**EXTRAIT**

En date du 15 octobre, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Vishal Sookloll, né à l'Ile Maurice le 14 juin 1975, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014164555/14.

(140187647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.240.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 octobre 2014.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2014164556/10.

(140187534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Alphonse Feidt Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.  
R.C.S. Luxembourg B 106.739.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHONSE FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2014164557/10.

(140188097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Aquasourca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014164563/10.

(140187780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.995.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "TSEMF IV (Brazil) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 22, 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 188.995.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, employee, residing at Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 200 (two hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand dollars) so as to raise it from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand dollars) to USD 9,820,000 (nine million eight hundred twenty thousand dollars) by the issue of 98,000 (ninety eight thousand) new shares with a par value of USD 100 (one hundred dollars) each, by contribution in cash

2.- Subscription by the Sole shareholder

3.- Amendment of article 8 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

*First resolution:*

It is decided to increase the corporate capital by the amount of USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand dollars) so as to raise it from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand dollars) to USD 9,820,000 (nine million eight hundred twenty thousand dollars) by the issue of 98,000 (ninety eight thousand) new shares having a par value of USD 100 (one hundred US dollars) each, by contribution in cash.

*Second resolution:*

It is decided that the sole shareholder "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC" a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maurant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, Harbour Centre, 42 North Church Street, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, will contribute in cash to the capital increase of USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand dollars).

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC", prenamed, represented by Rachel UHL, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to contribute to the USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand dollars) capital increase and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 9,800,000 (nine million eight hundred thousand dollars), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 9,820,000 (nine million eight hundred twenty thousand dollars) represented by 98,200 (ninety eight thousand two hundred) shares of USD 100 (one hundred US dollars) each.



### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le trois septembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " TSEMF IV (Brazil) S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 188.995.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, employée, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 200 (deux cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 9,800,000 (neuf millions huit cent mille dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 20,000 (vingt mille dollars) à USD 9,820,000 (neuf millions huit cent vingt mille dollars) par l'émission de 98,000 (quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription par l'Associé unique

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

#### Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de USD 9,800,000 (neuf millions huit cent mille dollars) pour le porter de son montant actuel USD 20,000 (vingt mille dollars) à USD 9,820,000 (neuf millions huit cent vingt mille dollars) par l'émission de 98,000 (quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, par apport en numéraire.

#### Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre l'associé unique, "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC " prénommée, à la souscription des 98,000 (quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles:

#### Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Templeton Strategic Emerging Markets Fund IV, LDC" une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social aux bureaux de Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, Harbour Centre, 42 North Church Street, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, prénommée, représentée par Madame Rachel UHL, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 98,000 (quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 9,800,000 (neuf millions huit cent mille dollars) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 9,820,000 (neuf millions huit cent vingt mille dollars) divisé en 98,200 (quatre-vingt-dix-huit mille deux cents) parts sociales de USD 100 (cent dollars) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42246. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014161981/124.

(140183459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**Altair Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Altair S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 191.191.

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

*Se réunit*

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTAIR S.A.", ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 30 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier SOULARD, directeur, demeurant à professionnellement à Luxembourg,

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en ALTAIR HOLDING S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1.2 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ALTAIR HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article 1.2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 1.2.** The Company exists under the name of ALTAIR HOLDING S.A.

**Version française:**

**Art. 1.2.** La Société adopte la dénomination «ALTAIR HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, X. SOULARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164559/45.

(140187676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Bainbridge II Kiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.533.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014164601/9.

(140187465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**WSP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.017.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“WSP Group Consulting Inc.”, a company existing and formed under the laws of Canada, having its registered office at 1600 boulevard René Lévesque West, 16<sup>th</sup> Floor, Montréal, Québec, H3H 1P9, Canada, registered under the companies' register of Canada under number 8697361,

here represented by Maître Coralie PAUWELS, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 24 September 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles:

**Title I - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) under the name of WSP Luxembourg 2 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), governed by the present articles of association and Luxembourg law.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad

until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to coordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the sole manager or the board of managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.4 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.5 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the sole manager or the board of managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the sole manager or the board of managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

## Title II - Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) corporate units with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by a decision of the single member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In case of death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal provisions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

### Title III - General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. The members may change the nationality of the Company only by unanimous decision of the members.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Sole Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company are recorded in minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, in Luxembourg at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any managers' meeting by video conference, or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, which shall be initiated from Luxembourg. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the sole manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

#### **Title V - Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold

or

(ii) to carry forward them or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the board of managers may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends to the members proportionally to the units they hold on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

**Art. 19bis. Statutory auditor - Qualified independant auditor.** In accordance with Article 200 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), the Company needs only to be audited by a statutory

auditor if it has more than 25 members. A qualified independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of 19 December 2002, as amended, does not apply.

### **Title VI - Winding up, Liquidation, Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provision:*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2015.

#### *Subscription and payment:*

All the corporate units have been fully subscribed by the company “WSP Group Consulting Inc., prenamed.

All the corporate units have been fully paid-up by the aforesaid subscriber by contribution in cash so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States dollars) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary who states it.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare.
- 2) The number of managers is set at three.
- 3) The following persons are appointed managers:

- Ms. Barbara E. OBERLEITNER, born on 9 November 1968, in Pointe-Claire (Canada), professionally residing at 1600 boulevard René Lévesque W. 16<sup>th</sup> Floor, Montreal, Quebec, Canada, H3H1P9;

- Ms. Helena Mary Allis, born on September 6, 1981, in Limerick (Ireland), professionally residing at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare;

- Mr. Tamás Horváth, born on November 5, 1977, in Pécs III, (Hungary), professionally residing at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare.

The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in 2016.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le premier octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:



"WSP Group Consulting Inc.", une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 1600 boulevard René Lévesque Ouest, 16<sup>ème</sup> étage, Montréal, Québec, H3H1P9, Canada, immatriculée au registre des sociétés du Canada sous le matricule 8697361,

dûment représentée par Maître Coralie PAUWELS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables du Grand-duché du Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée et les présents statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous la dénomination WSP Luxembourg 2 S.à.r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents qui sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est:

4.1 la prise de participation et la coordination de l'activité de toute entreprise dans laquelle la Société détient actuellement un intérêt direct ou indirect et l'acquisition (soit par souscription, offre, achat, échange ou autre) tout ou partie des actifs, actions, créances, titres de créance, obligations et tout autre valeurs mobilières émises ou garanties par une personne ainsi que tout autre actif sous quelque forme que ce soit; la détention, l'échange, la cession des mêmes actifs;

4.2 la détention des actions, créances et autre valeurs mobilières ainsi acquises; l'amélioration, la gestion, le développement, la vente, l'échange, la location, l'hypothèque, la cession, l'octroi d'une option et la gestion des droits et de la propriété de la Société;

4.3 l'investissement et utilisation des fonds de la Société conformément aux décisions du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant), et le prêter de ces fonds à toute personne et ce moyennant ou non la remise d'une garantie;

4.4 l'achat, la location, l'échange ou autrement l'acquisition de tout bien réel ou personnel ainsi que tout droit ou privilège y afférent;

4.5 l'exercice de toute activité industrielle ou commerciale et l'acquisition, et la poursuite de tout ou partie de l'activité de l'entreprise et la reprise le cas échéant du passif exigible de toute personne poursuivant l'activité.

4.6 l'emprunt, la levée de fonds et le paiement conformément à la décision du gérant unique ou du conseil de gérance y compris par l'émission (dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois) de titres de créances et autre valeurs mobilières perpétuelles ou autrement convertibles en tout actif détenu par la Société (présent ou futur) ou sur son capital souscrit non appelé ainsi que le rachat, la conversion et la libération de telles part sociale.

4.7 l'acquisition d'un intérêt, la fusion, la consolidation ou la conclusion de tout arrangement relatif au partage des bénéfices de la société, la coopération, la joint-venture, les concessions réciproques ou encore tout arrangement avec d'autres personnes, y compris les employés de la Société;

4.8 la conclusion de contrat de garantie, d'indemnisation ou de cautionnement, fournir des garanties, incluant les garanties et provision aux fins de garantie de l'exécution des obligations et du paiement de toute somme (capital, principal, prime d'émission, dividendes, intérêts, commission, charges, remises, et tout les coûts relatifs par le biais d'actions ou autres garanties) de toute personne physique ou morale dans laquelle la Société a directement ou indirectement un intérêt ou de toute personne qui a directement ou indirectement un intérêt dans la Société ou qui y est associé dans toute activité et qui reçoit ou non une contrepartie en échange (directement ou indirectement) et que cette contrepartie soit ou non grevée par une hypothèque ou autre suretés; dans le cadre du présent Article 4.8, une "garantie" inclut toute obligation de mise à disposition de fonds pour le paiement (incluant l'avance de fonds, l'achat et/ou la souscription d'actions



ou autres valeurs mobilières ainsi que l'achat d'actifs ou de services), l'indemnisation des personnes ayant subi un défaut de paiement ou encore le paiement des dettes de toute autre personnes;

4.9 l'exécution de tout ou partie des opérations susmentionnées dans cet Article 4, (a) dans n'importe quelle partie du monde; (b) en tant que mandataire, cocontractant, trustee ou autre; et (d) agissant seul ou avec le concours d'autres personnes;

4.10 l'exécution de toute opération (y compris la conclusion, l'exécution de contrats, d'actes sous seing privé, d'accords et arrangements au bénéfice ou en relation avec toute personne) accessoire à l'accomplissement et développement de l'objet social et ce conformément à l'avis du gérant unique ou du conseil de gérance (le cas échéant).

IL EST ENTENDU que la société ne pourra effectuer une opération constitutive d'une activité régulée du secteur financier ou qui requiert une autorisation d'établissement en vertu du droit luxembourgeois.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants.

Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associé (s).

## **Titre III - Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Les associés pourront changer la nationalité de la Société uniquement par décision prise à l'unanimité des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### Titre IV - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion, qui devra être initiée depuis Luxembourg. Une conférence tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V - Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le conseil de gérance pourra décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires aux associés proportionnellement à leurs parts sociales sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

**Art. 19bis. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'Article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), les comptes de la Société doivent être vérifiés par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 n'est pas applicable.

## **Titre VI - Dissolution, Liquidation, Divers**

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.»

### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération:*

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société «WSP Luxembourg 2 S.à.r.l.», prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par la prédite souscriptrice moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis) est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

### *Résolutions de l'associée unique:*

La prédite associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare.

2) Le nombre des gérants est fixé à trois.

3) Les personnes suivantes sont nommées gérantes:

- Madame Barbara E. OBERLEITNER, née le 9 novembre 1968, à Pointe-Claire, Canada, demeurant professionnellement au 1600 Boul. René Lévesque Ouest, 16<sup>ème</sup> étage, Montréal, Québec, H3H1P9, Canada;

- Madame Helena Mary Allis, né le 6 septembre 1981 à Limerick, Irlande, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare;

- Monsieur Thomàs Horváth, né le 5 novembre 1977, à Pécs III, Hongrie, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare.

Le mandat des gérants expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PAUWELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2014. LAC/2014/46600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162016/489.

(140183965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**Berlin Prime Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.053.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of October.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Optimum Evolution Fund SIF, a Luxembourg umbrella specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as an investment company with variable capital in the form of a public limited company (société d'investissement à capital variable) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.852 (the Fund), acting with respect to the compartment of the Fund, namely Optimum Evolution Fund SIF -Property I (Optimum Evolution Fund SIF - Property I),

here represented by Ms. Nadiya MUGEMA, lawyer, professionally residing at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, by virtue of a power of attorney, given under private seal, on 2 October 2014,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of Optimum Evolution Fund SIF - Property I and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

Optimum Evolution Fund SIF - Property I, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the company.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the holding, the development, the lease and the management and realization of any real estate properties for its own account, as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad. It may carry out all operations on real estate or movable properties which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes.

The purpose of the company is also the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, the acquisition of all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as the acquisition of patents and licenses, their management, control and development as well as any operations which are directly or indirectly related to its purpose.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Berlin Prime Commercial S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred within such municipality by a resolution of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The corporate capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** In case of a sole partner, the shares held by the sole partner are freely transferable.

In case of plurality of partners, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the partners of the company who represents at least three-quarters of the paid-in capital of the company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the partners.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

In the case of plurality of managers, the company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company’s share capital.

**Art. 16.** The company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company’s registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortization represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

#### *Subscription and payment*

The shares are fully subscribed by Optimum Evolution Fund SIF -Property I, which has fully paid them up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the company to 31 December 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the subscriber*

Immediately after the incorporation of the company, Optimum Evolution Fund SIF - Property I, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as sole manager for an undetermined duration Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office located at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 9098, for an undetermined duration (the Sole Manager)
- 2) The company has the powers indicated under article 12 of the articles.
- 3) The Sole Manager may appoint agents, managers and attorneys and determine their powers.
- 4) The registered office of the company is set at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

1. Optimum Evolution Fund SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.852 (ci-après dénommé le Fonds), agissant par rapport à un compartiment du Fond, à savoir Optimum Evolution Fund SIF - Property I (Optimum Evolution Fund SIF - Property I),

ici représenté par Mlle Nadiya MUGEMA, juriste, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Optimum Evolution Fund SIF - Property I, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de



prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Berlin Prime Commercial S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant par une décision du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, peut établir des branches, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-duché du Luxembourg.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés de la société représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.



**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Souscription et libération*

Les parts sociales sont entièrement souscrites par Optimum Evolution Fund SIF - Property I, lequel les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à raison de sa constitution s'estime à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Résolutions du souscripteur*

Immédiatement après la constitution de la société, Optimum Evolution Fund SIF - Property I, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, pour une durée indéterminée (le Gérant Unique).

2) La société a les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3) Le Gérant Unique pourra nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et déterminera leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MUGEMA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13031. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162137/222.

(140184461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Beetoo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 191.070.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc LE BRETON, ayant son adresse au 9A Tetuan, 08172 Sant Cugat Del Valles, Espagne, ici représenté par:

Madame Anna WIAZ, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Paris, le 03 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «BEETOO S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) divisé en cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000. EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 22 février 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Jean-Marc LE BRETON, déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Alfred GUETTI, demeurant au 8A rue de Messancy, L-4962 Clemency, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante pré mentionnée a signé avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. WIAZ, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13934. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014162155/157.

(140184885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Centurion Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.830.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of September,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Centurion Group Ltd, a limited company incorporated and organised under the laws of the Island of Nevis, duly registered with the Nevis Trade and Companies Register under the number 10389, having its registered office at Main Street, Charlestown, Island of Nevis, P.O. Box 556, holder of all the shares Company,

represented by Flora Gibert, private employee, residing professionally at 15, Côte d'Eich L-1450, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to act that:

1. Centurion Investment Partners S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.830 (hereinafter, the Company), was incorporated on 7 May 2009 by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 1382 on 17 July 2009.

2. The corporate capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each.

3. Centurion Group Ltd, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and put it into liquidation (liquidation volontaire).

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company. The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation), subject to the drawing-up of interim accounts. The liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

6. The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased. The Liquidator, who is vested with all the assets, expressly declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Liquidator subsequently declares that after settlement of all the Company's liabilities, the remaining amounts in the Company can be distributed to the Sole Shareholder as liquidation proceeds (the Liquidation Proceeds). The Liquidator and the Sole Shareholder thus approve the distribution of the Liquidation Proceeds to the Sole Shareholder.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Ms Pollyanna Wan and Mr David Rawson-Mackenzie, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of six years from the date the date of the present meeting, in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Centurion Group Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée en vertu des lois de l'île de Nevis, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro Nevis 10389, ayant son siège social à Main Street, Charlestown, île de Nevis, BP 556, ici représentée par Flora Gibert, employée, avec résidence professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que Centurion Investment Partners S.à r.l. une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.830 (la Société), a été constituée le 7 mai 2009 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 17 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-N° 1382.

2. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), divisé en 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Que Centurion Group Ltd, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte. Le Liquidateur est autorisé à effectuer des versements anticipés (boni de liquidation) à l'Associé Unique, à condition que des comptes intermédiaires soient établis. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

6. L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé. Le Liquidateur qui est investi de tous les actifs et par la présente déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que le Liquidateur déclare par conséquent qu'après règlement de tout le passif de la Société, les actifs restant sont distribuables à l'Associé Unique en tant que boni de liquidation (le Boni de Liquidation). Le Liquidateur et l'Associé Unique approuvent ainsi la distribution du Boni de Liquidation à l'Associé Unique.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer immédiatement la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à Mme Pollyanna Wan and M. David Rawson-Mackenzie, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant six ans à compter de la date de la date de la présente assemblée, à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête.

Lecture faite le représentant du comparant a signé avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> octobre 2014 Relation: LAC/2014/45548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014162190/115.

(140184658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Clickbus (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.176.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of October,  
before us, Maître Pierre Probst, notary, residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

ECommerce Holding I S.à r.l a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 177.434, having its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"),

being the holder of twelve thousand five hundred (12,500) shares

here represented by Mr Ulrich Binninger, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Berlin on the 14<sup>th</sup> August 2014; and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> August 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Clickbus (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore,



L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183.176 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx residing in Luxembourg on 3<sup>rd</sup> December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 554 dated 1<sup>st</sup> March 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement; the sole shareholder may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to transfer the registered office of the Company and subsequent amendment of article four point one (4.1) of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

#### *Sole Resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company, with effect as of the first day of October 2014, to the following address: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence, the sole shareholder resolves to the amendment of article four point one (4.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.”

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately six hundred forty euro (EUR 640.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendvierzehn, am neunten Oktober

vor uns, Maître Pierre Probst, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck, Großherzogtum Luxemburg,

#### **IST ERSCHIENEN:**

ECommerce Holding I S.à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 177.434,

Inhaberin von zwölftausendfünfhundert (12,500) Geschäftsanteilen,

hier vertreten durch Herrn Ulrich Binninger, Geschäftsführer, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 14. August 2014, ausgestellt in Berlin, Deutschland und in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg vom 15. August 2014.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist die einzige Gesellschafterin von Clickbus (GP) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 183.176 und gegründet gemäß einer Urkunde vom 03. Dezember 2013 von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 554 am 01. März 2014. Die Satzung der Gesellschaft ist seither nicht geändert worden.

Da die erschienene Gesellschafterin das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, kann die einzige Gesellschafterin ordnungsgemäß über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:



165870

*Tagesordnung*

1. Beschluss über die Verlegung des Gesellschaftssitzes und anschließende Änderung von Artikel vier Punkt eins (4.1) der Satzung der Gesellschaft.

2. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt beschließt die Gesellschafterversammlung einstimmig den folgenden Beschluss und ersucht den Notar, diese zu beurkunden:

*Einziger Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz mit Wirkung vom 1. Oktober 2014 auf die folgende Adresse zu verlegen: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtums Luxemburg.

Infolgedessen beschließt die Gesellschafterversammlung die Änderung von Artikel vier Punkt eins (4.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" 4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

*Erklärung des Gesellschafters*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

*Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr sechshundertvierzig Euro (EUR 640.-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Senningerberg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist den Vertretern der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesen Vertretern unterzeichnet worden.

Gezeichnet: Ulrich BINNINGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2014. Relation: DIE/2014/12964. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 20. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014162201/109.

(140185088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Credit Suisse Specialised Investco (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.644.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,

ON THE THIRTIETH DAY OF SEPTEMBER,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Credit Suisse Specialised Capital (Luxembourg) S.A. (the "Sole Shareholder"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.646,

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, professionally residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 September 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Credit Suisse Specialised Investco (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.644, incorporated on 12 August 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2500 of 9 October 2013. The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER notary residing in Luxembourg on 21 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2013, number 3211.

According to article 67 (1) and (2) of the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, when a société anonyme has a single shareholder, it shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and its decisions shall be recorded in minutes.

The Sole Shareholder intends to amend the articles of association of the Company in order to clarify its intention as regards the dividend entitlements of the B Preference Shares when the articles of association have been amended and restated on 21 October 2013.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions before the undersigned notary in accordance with article 67 (1) and (2) of the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the amendments to the Clause 17 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

#### **17. Distribution rights of shares.**

##### 17.1 General provisions

17.1.1 From the annual net profits of the Company, at least five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to at least ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.1.2 The annual general meeting of Shareholders shall allocate the annual profit or loss pro rata to the Shares held by each Shareholder in the share capital of the Company or as otherwise agreed in any Shareholder Agreement.

17.1.3 Notwithstanding the preceding provision, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholders in accordance with Article 72-2 of the 1915 Law and, where relevant, in accordance with the rules laid down in any Shareholder Agreement.

##### 17.2 Dividend rights of B Preference Shares

17.2.1 In accordance with the general conditions set forth in Clause 17.1 and any terms and conditions contained in any Shareholder Agreement and provided that there are distributable profits or available reserves and provided that the allocation of such profits or reserves has been decided upon either at the general meeting of the Shareholders, or by the Board of Directors, in accordance with the 1915 Law, each B Preference Share shall confer upon the B Preference Shareholder the right to receive an aggregate annual cash dividend of an amount defined as "B Preference Fixed Dividend", and which will be determined in any Shareholder Agreement.

17.2.2 The dividend entitlement to the B Preference Fixed Dividend shall accrue on a daily basis.

17.2.3 The B Preference Fixed Dividends are cumulative and, if in a financial year distributable profits or available reserves are (after declaration of all dividends ranking ahead of the B Preference Fixed Dividends) not sufficient to pay, in part or in full, the B Preference Fixed Dividends, such part of the B Preference Fixed Dividends that were not capable of being declared (the "Shortfall") shall be carried forward until payment in full and shall be declared, subject to there being sufficient distributable profits or reserves (again after declaration of all dividends ranking ahead of the B Preference Fixed Dividends) to pay all or part of such Shortfall.

17.2.4 The dividend entitlement of a B Preference Shareholder ranks in priority to the dividend entitlement of the Ordinary Shareholders and accordingly, no dividend shall be paid to any Ordinary Shareholder for so long as any B Preference Fixed Dividend is in arrears or unpaid.

#### *Costs*

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, whose name, civil status and residence are known to the notary, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

AM DREIßIGSTEN SEPTEMBER DES JAHRES ZWEITAUSENDVIERZEHN,

Vor Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIEN:

Credit Suisse Specialised Capital (Luxembourg) S.A. (nachstehend der "Alleinaktionär"), eine Aktiengesellschaft (société anonyme), den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegend, mit Gesellschaftssitz 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 179.646,

hier vertreten durch Dame Géraldine Nucera, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am September 2014 eingereichten privatschriftlichen Vollmacht.

Die durch den Vertreter der Erschienen und den unterzeichneten Notar mit ne varietur paraphierten Vollmacht, soll dieser Urkunde beigefügt bleiben und zeitgleich mit dieser bei den Registerstellen eingereicht werden.

Der Alleinaktionär ist der alleinige Aktionär von Credit Suisse Specialised Investco (Luxembourg) S.A. (nachstehend die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, société anonyme, den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegend, mit Gesellschaftssitz 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 179.644, gegründet am zwölften August des Jahres 2013, infolge einer notariellen Urkunde von Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg publiziert im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nummer 2500 vom 9. Oktober 2013. Die Satzung wurde zuletzt am 21. Oktober 2013 gemäß einer von Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, errichteten und am 17. Dezember 2013 in dem Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3211 veröffentlichten Urkunde geändert.

Gemäß Artikel 67 (1) und (2) des Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweiligen Fassung, soll, eine société anonyme, die nur einen einzigen Aktionär hat, die Befugnisse der Hauptversammlung ausüben und deren Beschlüsse in einen Protokoll verzeichnen.

Der Alleinaktionär will mit den geplanten Änderungen der Satzung seine Absicht klären in Bezug auf die Dividendenberechtigung der Vorzugsaktien B als die Satzung geändert worden war am 21. Oktober 2013.

Der Alleinaktionär, in seiner Funktion des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft agierend, trifft hiermit, gemäß Artikel 67 (1) und (2) des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, vor dem Unterzeichneten Notar, die folgenden Schriftliche Entschlüsse:

*Einziges Beschlüsse*

Der Alleinaktionär beschließt Änderungen an Klausel 17. der Satzung vorzunehmen die nun den folgenden Wortlaut haben soll:

**" 17. Ausschüttung des Gewinns.**

**17.1 Allgemeinen Bestimmungen**

17.1.1 Mindestens fünf (5 %) Prozent des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft sind zwingend der gesetzlichen Rücklage zuzuweisen. Eine solche Zuweisung ist nicht mehr zwingend, sofern und solange die gesetzliche Rücklage mindestens zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft ausmacht.

17.1.2 Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre entscheidet über die Zuteilung der jährlichen Gewinne oder Verluste im Verhältnis zu dem von jedem Aktionär am Kapital der Gesellschaft gehaltenen Bestand an Aktien oder gemäß den Bestimmungen einer Aktionärsvereinbarung.

17.1.3 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmung kann der Verwaltungsrat beschließen, den Aktionären gemäß Artikel 72-2 des Gesetzes von 1915 und gegebenenfalls gemäß den in der Aktionärsvereinbarung genannten Bestimmungen zu zahlen.

**17.2 Dividendenanspruch von Vorzugsaktien B (B Preference Shares)**

17.2.1 In Übereinstimmung mit den allgemeinen Bedingungen die in der Klausel 17.1 und die in einer Aktionärsvereinbarung enthaltenen Bedingungen und unter der Voraussetzung dass es verteilbare Gewinne oder verfügbare Rücklagen gibt und vorausgesetzt dass die Zuteilung von solchen Gewinnen oder Rücklagen entweder von der Hauptversammlung der Aktionäre oder vom Verwaltungsrat in Übereinstimmung mit dem 1915 Gesetz entschieden wird, gibt jede Vorzugsaktie B dem Inhaber von Vorzugsaktien B das Recht einen gesamten jährlichen bar bezahlten Dividend zu kriegen in einem Betrag der als "Vorzugsaktie B Feste Dividende" (B Preference Fixed Dividend) bezeichnet wird, und der in einer Aktionärsvereinbarung bestimmt wird.

17.2.2 Der Dividendenanspruch des Vorzugsaktie B Feste Dividende läuft auf einer täglichen Basis an.

17.2.3 Die Vorzugsaktie B Feste Dividenden sind kumulativ und, im Falle wo in einem finanziellen Jahr die verteilbare Gewinne oder verfügbare Rücklagen nicht ausreichen (nach Festsetzung (declaration) aller Dividenden die Vorrang über

die Vorzugsaktie B Feste Dividenden haben), um die Vorzugsaktie B Feste Dividenden teilweise oder ganz zu bezahlen, wird das Teil der Vorzugsaktie B Feste Dividenden das nicht bezahlt wurde (der "Shortfall") vorgetragenen bis zur vollständigen Bezahlung, und muss festgesetzt (declared) werden sofern es ausreichend verteilbare Gewinne oder verfügbare Rücklagen gibt (nach Festsetzung aller Dividenden die Vorrang über die Vorzugsaktie B Feste Dividenden haben) um den Shortfall auszuführen.

17.2.4 Die Dividendenberechtigung der Inhaber von Vorzugsaktien B rangiert vor den Inhabern von Stammaktien und dementsprechend wird keine Dividende an einen Inhaber von Stammaktien bezahlt so lange wie die Vorzugsaktie B Feste Dividende in Verzug oder unbezahlt ist."

#### *Kostenschätzung*

Die vorstehend genannte Partei hat die Kosten, Ausgaben Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit dieser Urkunde zu tragen sind bzw. ihr in Rechnung gestellt werden, auf ca. EUR 1.200,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Wunsch der obigen Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text eine deutsche Version folgt. Auf Wunsch derselben Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version Vorrang.

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde, an dem eingangs genannten Tag in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde dem Vollmachtnehmer, der dem Notar mit Familiennamen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, unterzeichnete der besagte Vollmachtnehmer gemeinsam mit dem Notar diese Originalurkunde.

Gezeichnet: G. NUCERA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Oktober 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014162209/155.

(140185372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

#### **Catore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 10, rue Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 191.087.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

#### ONT COMPARU:

1.- Madame Marie-Antoinette dite Toiny REDING, architecte d'intérieur, née à Luxembourg, le 2 juin 1962 (Matricule 1962 0602 24086), demeurant à L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen,

2.- Madame Irme TAMELLINI, décoratrice, née à Dudelange, le 17 mars 1938 (Matricule 1938 0317 20901), demeurant à L-5852 Hesperange, 46, rue d'Itzig,

3.- Madame Karin REDING, commerçante, née à Luxembourg, le 21 mai 1960 (Matricule 1960 0521 28799), demeurant à L-3397 Roeser, 1A, rue Hoehl.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de

CATORE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Hesperange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de cuisines et accessoires de cuisine.

En outre la société pourra faire toutes les opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières en rapport direct ou indirect avec son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (€ 310.-) par action.

Les actions seront des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

## **Titre II. - Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statuaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

|  |                   |
|--|-------------------|
| 1.- Mme Marie-Antoinette dite Toiny REDING, prénommée: ..... | 33 actions        |
| 2.- Mme Irme TAMELLINI, prénommée: .....                     | 34 actions        |
| 3.- Mme Karin REDING, prénommée: .....                       | <u>33 actions</u> |
| TOTAL: cent actions: .....                                   | 100 actions       |

Les actions ont été immédiatement libérées à raison de 25% par versements en espèces, si bien que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (€ 7.750.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.100.-

##### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a.- Madame Marie-Antoinette dite Toiny REDING, architecte d'intérieur, née à Luxembourg, le 2 juin 1962 (Matricule 1962 0602 24086), demeurant à L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

b.- Madame Irme TAMELLINI, décoratrice, née à Dudelange, le 17 mars 1938 (Matricule 1938 0317 20901), demeurant à L-5852 Hesperange, 46, rue d'Itzig.

c.- Madame Karin REDING, commerçante, née à Luxembourg, le 21 mai 1960 (Matricule 1960 0521 28799), demeurant à L-3397 Roeser, 1a, rue Hoehl.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire: Monsieur Justin DOSTERT, expert-comptable, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 1939 (Matricule 1939 0101 13155), demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

3.- L'adresse du siège social est fixé à L-5852 Hesperange, 10, rue d'Itzig.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant même s'est réuni le Conseil d'Administration, et prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Est nommée administrateur-déléguée pour une durée de six ans:

Madame Marie-Antoinette dite Toiny REDING, architecte d'intérieur, née à Luxembourg, le 2 juin 1962 (Matricule 1962 0602 24086), demeurant à L-3397 Roeser, 6, rue d'Alzingen.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Reding, Tamellini, Reding, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: EAC / 2014 / 13717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162219/158.

(140185293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**FF Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.245.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dr. Friedrich Christian Flick, a German citizen, born on 19 September, 1944 in Sulzbach-Rosenberg, with address at Chalet Aquila, Oberbort, 3780 Gstaad, Switzerland.

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 15 May 2014 in Sulzbach-Rosenberg, which proxy shall remain attached to the present deed,

hereafter named the "Sole Shareholder".

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

That the société à responsabilité limitée FF PROPERTIES LUXEMBOURG, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B number 166.245, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Hereafter named the "Company",

has been constituted on 27 December 2011 according to a deed received by Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 574 on 5 March 2012, page 27507.



- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- That the Company is a Sole Shareholder company;
- That the Company's activities have ceased;
- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- In that respect, the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Euraudit Consult S.A, with registered office in 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and trade register under number B 153612, acting as "Auditor to the Liquidation";
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's sole manager and to the Auditor to the Liquidation for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the translation in french / suit la traduction française**

L'an deux mil quatorze, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Dr. Friedrich Christian Flick, un citoyen allemand, né le 19 Septembre 1944 à Sulzbach-Rosenberg, ayant pour adresse le Chalet Aquila, Oberbort, 3780 Gstaad, Suisse,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 15 mai 2014 donnée à Sulzbach-Rosenberg, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

ci-après dénommé l'"Associé Unique".

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société à responsabilité limitée FF PROPERTIES LUXEMBOURG, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 166.245, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Ci-après nommée la "Société",

a été constituée le 27 décembre 2011 aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), par acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 574 du 5 mars 2012, page 27507.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq parts sociales (125) d'une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune.
- Que la Société est une société à Associé Unique;
- Que l'activité de la Société a cessé,
- Que l'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- A cet effet, l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture

de la liquidation est dûment provisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant a été payé à l'Associé Unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Euraudit Consult S.A., ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153612, désigné "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au Commissaire à la Liquidation de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au Luxembourg;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. LAC/2014/39368. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162355/107.

(140184805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Global Fin Tech Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.665.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of October  
before us, Maître Pierre Probst, notary, residing in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

Rocket Internet AG, an existing Aktiengesellschaft under the laws of Germany, registered at the Commercial Register in Berlin-Charlottenburg under number HRB 159634 B, having its registered office at Johannisstrasse 20, 10117 Berlin, being the holder of twelve thousand fivehundred (12,500) shares,

here represented by Mr Ulrich Binninger, manager of companies, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Berlin on the 14<sup>th</sup> of August 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Global Fin Tech Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184.665 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx residing in Luxembourg on 23<sup>rd</sup> January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1066 dated 26<sup>th</sup> April 2014. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx on 10<sup>th</sup> April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1511, dated 12<sup>th</sup> June 2014 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement; the sole shareholder may validly deliberate on all the items of the following agenda:

165879

## Agenda

1. Decision to transfer the registered office of the Company and subsequent amendment of article four point one (4.1) of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

### *Sole Resolution*

The sole shareholder resolves to ratify the transfer the registered office of the Company, with effect as of the first day of October 2014, to the following address: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence, the sole shareholder resolves to the amendment of article four point one (4.1) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.”

There being no further business, the meeting is closed.

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately six hundred forty euro (EUR 640.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:**

Im Jahr zweitausendvierzehn, am neunten Oktober

vor uns, Maître Pierre Probst, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet AG eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach dem deutschen Recht, eingetragen im Handelsregister Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B, mit Sitz in Johannisstrasse 20, 10117 Berlin,

Inhaberin von zwölftausendfünfhundert (12,500) Geschäftsanteilen,

hier vertreten durch Herrn Ulrich Binninger, Geschäftsführer, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 14. August 2014, ausgestellt in Berlin.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist die einzige Gesellschafterin von Global Fin Tech Holding S.à.r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.665 und gegründet gemäß einer Urkunde vom 23. Januar 2014 von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1066 am 26. April 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde vom Notar Henri Hellinckx am 10. April 2014 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 1511 am 12. Juni 2014 veröffentlicht wurde.

Da die erschienene Gesellschafterin das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, kann die einzige Gesellschafterin ordnungsgemäß über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

### *Tagesordnung*

1. Beschluss über die Verlegung des Gesellschaftssitzes und anschließende Änderung von Artikel vier Punkt eins (4.1) der Satzung der Gesellschaft.

2. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt beschließt die Gesellschafterversammlung einstimmig den folgenden Beschluss und ersucht den Notar, diese zu beurkunden:

### *Einziger Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz mit Wirkung vom 1. Oktober 2014 auf die folgende Adresse zu verlegen: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtums Luxemburg.

Infolgedessen beschließt die Gesellschafterversammlung die Änderung von Artikel vier Punkt eins (4.1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **4.1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

### *Erklärung des Gesellschafters*

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

### *Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr sechshundertvierzig Euro (EUR 640.-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Senningerberg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist den Vertretern der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesen Vertretern unterzeichnet worden.

Gezeichnet: Ulrich BINNINGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13007. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 20. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014162379/108.

(140185394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

### **Hocap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

L'an deux mille quatorze,

le dix octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la détention et garde du notaire Jean-Joseph WAGNER.

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «HOCAP S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 988 du 28 juin 2002, page 47422. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 793.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial, le 27 mai 2008, sous le numéro 1284 et page 61600.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «HOCAP S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, V. BOSSI, R. WELSCHEN, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13932. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2014162412/69.

(140185041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**HDI London Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 171.877.

In the year two thousand and fourteen, on the twenties day of May.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DI Holding S.A. a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.861;

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, with professional address in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal with full power of substitution dated on May, 19<sup>th</sup> 2014, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by HDI London Property S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 28 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2684 of 2 November 2012, with registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 171.877 (the "Company"). The Company's articles of incorporation been amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 10 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1831 of 30 July 2013.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder resolved to change the object of the Company and to amend the article 3. of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is to take interest and participation in any form whatsoever, in any companies or commercial enterprises, industrial, financial or other Luxembourg or foreign, to acquire through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and otherwise any securities, rights, values, patents and licenses and other property including all property in Luxembourg or abroad, property rights and interests that society deems appropriate, and in generally to hold, manage, develop and transfer all or partially, for the price that the company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing it; to enter, attend or participate in financial, commercial transactions or otherwise, and to grant to or for the benefit of any third party, any corporation, subsidiary or any other company associated (or not) in one way or another to the company or any company involved in the same group of companies, any assistance, loans, advances, guarantees or security rights in rem over all or part of its assets (present or future) for the performance of any contracts or obligations of the Company and/or of any third party, any corporation, subsidiary or any other company associated in one way or another to the Company or any company involved in the same group of companies; to borrow or raise money in any manner whatsoever and to ensure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial, related directly or indirectly to the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 850.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt mai,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DI Holding S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.861;

représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution en date du 17 mai 2014, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par HDI London Property S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, le 28 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2684 du 2 novembre 2012, ayant son siège social à 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.877 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglister, le 10 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1831 du 30 juillet 2013.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a pris la décision suivante:

#### *Résolution unique*

L'actionnaire unique a décidé de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres propriétés y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la société jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à ou au profit d'un tiers, à toute société, filiale ou toute autre société liée (ou non) d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances, garanties ou sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs (existants ou futurs) pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société et/ou de tout tiers, à toute société, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23670. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014162403/106.

(140185006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

#### **Nucleus Services GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg D 71.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 28 avril 2014 à 11:00*

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Gérant Monsieur Vincent J. DERUDDER, né le 23 février 1948 à Clichy la Garenne (France), demeurant au 20, rue d'Amsterdam L-1126 LUXEMBOURG.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2017, qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Gérante de Madame Christine BREBART, née le 27 mars 1955 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler l'adhésion de membre au groupement européen d'intérêt économique de la personne morale BODMER Société Anonyme, immatriculée au Luxembourg sous la référence B 130 009, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler l'adhésion de membre au groupement européen d'intérêt économique de la personne morale NUCLEUS INSURANCE SERVICES Société Anonyme, immatriculée à Bruxelles (Belgique) sous la référence 0442.435.113, ayant son adresse professionnelle au 55, Chaussée de Gand B-9300 Alost (Belgique).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### *Troisième résolution*

Constate les modifications suivantes à l'objet social des personnes morales membres du groupement européen d'intérêt économique:

NUCLEUS GESTION Société à responsabilité limitée, numéro d'immatriculation B 139 177, dont l'objet social est la promotion, l'administration des intérêts directs et/ou indirects de la société "NUCLEUS INVEST Sàrl SPF", une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF, et le cas échéant de toute autre entité de même nature juridique pour laquelle la société recevrait dans l'avenir un mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NUCLEUS GESTION (Luxembourg) Société à responsabilité limitée, numéro d'immatriculation B 168 928, dont l'objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes pièces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### *Quatrième résolution*

Confirme les membres suivants en adhésion au groupement:

- FEDERATION EUROPEENNE DES CONSEILS ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS
- MERCURY ADVISORS Sàrl
- NUCLEUS ART COLLECTION SA
- NUCLEUS GESTION Sàrl
- NUCLEUS GESTION (Luxembourg) Sàrl
- NUCLEUS GESTION Sàrl
- NUCLEUS IMMO 1 SA
- NUCLEUS INVEST Sàrl SPF
- NUCLEUS MANAGEMENT SA
- PATRO IMMO 1 SC
- VIIF GESTION Sàrl

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEUS SERVICES GEIE

Référence de publication: 2014162642/57.

(140185345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

### **Software Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.556.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

La société privée de droit anglais «DALECREST LIMITED», ayant son siège social à 5, Athol Street, Douglas, Isle of Man, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Isle of Man, sous le numéro 112593C,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «SOFTWARE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.556,

a été constituée, suivant acte reçu, par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1523, en date du 21 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme «SOFTWARE INVESTMENTS S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérés.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme «SOFTWARE INVESTMENTS S.A.».

IV.- Que l'activité de la société anonyme «SOFTWARE INVESTMENTS S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «SOFTWARE INVESTMENTS S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2014. Relation GRE/2014/4029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014162828/51.

(140185139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

#### **Sedellco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.443.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

#### A comparu:

La société civile de droit belge SITKA, ayant son siège social à 139 Noorderlaan, B-2030 Anvers.

Ici représenté par Monsieur FONS MANGEN, expert-comptable, demeurant à Ettelbrück, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme "Sedellco S.A.-SPF", ci-après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 35.443, a été constituée suivant acte reçu en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 de 1991.

2. Que le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000.-), représenté par cent quarante mille (140.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

3. Que l'Actionnaire représenté est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.

5. Que le comparant, en tant qu'actionnaire (L'«Actionnaire»), se désigne lui-même comme liquidateur de la Société.

6. Que l'Actionnaire déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7. Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

8. Que l'Actionnaire est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

9. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "RAMLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 9b, boulevard Prince Henri, désignée «commissaire-vérificateur» par les Actionnaires de la Société.

10. Que l'Actionnaire approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

11. Que l'Actionnaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

13. Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social à L-1724 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri.

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par la comparante en présence du notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Relation: LAC/2014/45542. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014162813/52.

(140184613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

### **Wholesale & Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.699.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014 que:

L'Assemblée Générale décide de changer la durée du mandat d'administrateur et de Président de Monsieur Marc WAGENER, né le 26.08.1965 à Luxembourg, demeurant à L - 1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, à un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Marc WAGENER comme administrateur-délégué pour un mandat d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Emmanuel HUOT-SOUDAIN, né le 20.06.1968 à Besançon (France), demeurant à F - 57480 Sierck-les-Bains, 14, rue du Castel, comme administrateur et administrateur-délégué pour un mandat d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de changer la durée des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Michel THILMANT, né le 25.10.1959 à Longlier (Belgique), demeurant à B - 6840 Neufchâteau, 30, rue de la Faloise, à un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Tom VANDEMOORTELE, né le 24.06.1966 à Izegem (Belgique), demeurant à B - 9031 Drongen, 19, Meirebeckstraat. L'Assemblée Générale décide de changer la durée de mandat d'administrateur de Monsieur Tom VANDEMOORTELE à un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- Monsieur Thomas BURGUN, né le 11.07.1978 à Maison Alfort (France), demeurant à L - 1344 Luxembourg, 1, rue Georges Clemenceau,

- Monsieur Benoit BEAUVOIS, né le 10.01.1973 à Huy (Belgique), demeurant à L - 8560 Roodt, 10, Kierchewee, et

- Monsieur François NEMPONT, né le 23.07.1982 à Hazebrouch (France), demeurant à B - 6800 Libramont-Chevigny, 36, rue au Bois,

comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015 (comptes 2014).

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2014, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

WHOLESALE & LOGISTICS S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014162932/39.

(140185282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Immobilier Nord Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 180.894.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Giovanni VEZZANI, administrateur de sociétés, né à Ferrara (Italie), le 8 avril 1957, demeurant à Via Pomposa 350, I-44124 Ferrara (FE), Italie; et

2) GROUP HORIZONT REAL ESTATE D.O.O.", société à responsabilité limitée de droit de Croatie, avec siège social en Croatie, Istarska Ulica nr. 22, HR-52460 Buje (République de Croatie) enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Croatie sous le numéro 040331540;

ici représentée par Monsieur Francesco CATRINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration lui délivrée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Que la société à responsabilité limitée Immobilier Nord Est S.à r.l.», avec siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.894 (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg, en date du du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2903 du 19 novembre 2013 et dont les statuts de la société ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale constate que suite à une cession de parts sociales sous seing privé daté du 8 octobre 2014, Monsieur Giovanni VEZZANI, prénommé, a cédé six cent cinquante-six mille neuf cent trente (656.930) parts sociales, sans valeur nominale, qu'il détient dans la prédite société à la société GROUP HORIZONT REAL ESTATE D.O.O., précitée.

Le cédant reconnaît avoir reçu présentement par la cessionnaire la somme de six cent cinquante-six mille neuf cent trente euros (656.930,-EUR), ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Suite à cette cession de parts sociales, ci-dessus, la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée «Immobilier Nord Est S.à r.l.», se présente comme suit:

|  |         |
|--|---------|
| 1.- Monsieur Giovanni VEZZANI, prénommé, . . . . .         | 218.975 |
| 2.-GROUP HORIZONT REAL ESTATE D.O.O., prénommée, . . . . . | 656.930 |
| Total: . . . . .   | 875.905 |

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de deux mille sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giovanni VEZZANI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2014. Relation GRE/2014/4020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014164021/47.

(140186734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

---

**ASF IV Symphony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 96.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.512.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société ASF IV Symphony S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 10 juillet 2014, a été clôturée par résolutions prises en date du 22 septembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164574/15.

(140187438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Alto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014164560/11.

(140188227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---

**Arclux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Ëlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.932.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014164568/10.

(140188209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

---